

Contrat D'appartenance- Privilège

1. Clauses communes :

1.1 Cet accord prend effet à compter de la date de la signature par les deux parties.

1.2 Le contrat ne peut être modifié qu'en accord des deux parties.

1.3 Le soumis s'engage à avoir pour seul et unique maîtresse Lady Dark et à la vénérer comme il se doit

2. Droits et Obligations de la Maîtresse

2.1 Elle s'engage à tenir compte des exigences familiales et professionnelles de son soumis.

2.2 Elle dispose de tous pouvoirs sur le soumis, son corps lui appartient. Elle peut se jouer de toutes pratiques sexuelles ou non, chasteté, punitions et humiliations préalablement autorisé.

2.3 Elle respecte les limites physiques, psychiques et morales de son soumis.

2.4 Elle doit prendre soin de son soumis, se tenir informé de son état pendant l'acte et en tenir compte sur l'évolution de la séance.

2.5 Elle s'exprimera comme elle le souhaite pour désigner son soumis.

3. Droits et Obligations du soumis :

3.1 Il comprend et accepte la Domination de sa Maîtresse et devient sa propriété le temps du jeu.

3.2 Il sait que le corps de la **M**aitresse est sacré et qu'il ne peut la toucher sans son autorisation. Toute infraction serait punie.

3.3 Il comprend et accepte les désirs et plaisirs de sa **M**aitresse

.3.4 Il s'exprimera avec respect sous peine de punition.

4. Clauses spécifique au contrats privilege

4.1 La **M**aitresse et son soumis maintiendront un rythme d'une séance d'1h par semaine.

4.2 Une réduction de L'offrande a 100€ - Au lieu de 150€ pour les Séance individuelle- seras appliquer . L'offrande dans son intégralité : 400€ seras a régler en début de mois par virement ou par carte.

4.3 Le présent contrat ne seras proposer qu'après plusieurs séances-suivi.

Fait a Lyon le :

Signature de la **M**aitresse

Signature du **s**oumis